

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 03 novembre 2022
DE LA COMMUNE DE ST HILAIRE DES LANDES

Nombre de membres :

Date de convocation : 25 octobre 2022

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 09

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 03 novembre à vingt heures s'est réuni à la Mairie le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur **HAMARD** Claude, Le Maire.

Etaient Présents : **ALEXANDRE** David **BOULIERE** Morgane, **BRICARD** Mickael, **GONNET** Albert, **HAMARD** Gwenaëlle, **LEBOEUF** Roselyne **LETARD** Christian, **REBILLON** Christophe.

Absentes excusées : **BOURDIN** Laurent, **HERVE** Aude, **MEIGNEN** Alexandra **PLEUTIN** Nathalie

Absents non excusés : **PIROT** Mickael. **RIGAULT** Magali

Mme Morgane **BOULIERE** est élue secrétaire de séance.

Ordre du Jour

- Décision modificative n° 3 : Budget commune
- Assurance statutaire du personnel : Avenant au contrat
- Subvention 2022 : Football club des Landes
- Affaires diverses

Validation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès -verbal de la réunion de Conseil Municipal du 06 octobre 2022

Délibération n° 2022-11-053

Budget commune - Décision modificative n° 3

Virements de crédits.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à augmentation de crédits sur la section d'investissement du budget principal de l'exercice 2022 pour faire face à des dépenses imprévues ou à prévoir et qu'il est nécessaire d'effectuer les écritures ci-après :

Section investissement

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2135 -139 Travaux suite audit du pole	0.00 €	6 500.00 €
D- 2181 Installations générales – aménagements divers	0.00 €	25 000.00 €
D- 2182 Matériel de transport	25 000.00 €	0.00 €

TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	25 000.00 €	31 500 .00 €
D-231-137 Extension de l'épicerie et création d'un parking	6 500.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	6 500.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	31 500 .00 €	31 500.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- Valide la décision modificative n° 3.

Délibération n° 2022-11-054

Assurance statutaire – Groupama – Avenant au contrat au 01/01/2023.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat correspondant à l'assurance statutaire du personnel avec GROUPAMA arrive à échéance le 31/12/2022.

Un avenant au contrat a été proposé par GROUPAMA, les conditions tarifaires s'établissent comme suit :

Taux CNRACL applicable au 01/01/2023 : 5.62 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Valide la proposition tarifaire de GROUPAMA
- Autorise Mr Le Maire à signer l'avenant au contrat.

Délibération n° 2022-11-055

Club de football FCL – Demande de financement

Le Football Club des Landes ; qui compte 120 licenciés, a fait part aux communes de St Hilaire des Landes et de Saint Saviour des Landes de ses difficultés (qui existent depuis plusieurs années) relatives à l'encadrement des jeunes sportifs. Il est en effet, d'une part de plus en plus difficile de faire appel aux bénévoles et d'autre part, les clubs aux alentours se professionnalisant avec animateurs dédiés attirent une partie des jeunes footballeurs qui y trouvent un environnement plus structuré.

En conséquence, le FCL fait appel à un animateur sportif extérieur afin d'encadrer les jeunes. Ce dernier est rémunéré à hauteur de 85 € pour 40 semaines soit 3 400 € pour la saison.

La participation financière des deux communes s'élèverait à 3 400 € soit 1 700 € par commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De verser une subvention à hauteur de 1 700 € au FCL au titre du co-financement de l'animateur pour la saison 2022-2023

Signatures

Le Maire

C.HAMARD



Le Secrétaire de séance

M.BOULIERE